

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Convocation du 18/03/2021

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE Maire de la commune.

Etaient présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Monsieur Stéphane CHOQUET, Madame Véronique VINOT, Monsieur Alain DEMARY, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur David DUMENIEL, Monsieur Maxime PRUVOST, Madame Isabelle CUVIER, Monsieur Philippe LEGOIS, Monsieur Cédric SINGLE, Mme Laure LABOULAIS.

Absents excusés : Monsieur David BERTRAND, Monsieur Sébastien GUIDEZ (pouvoir Monsieur Philippe DELAPORTE).

Date d'affichage : 1^{er} avril 2021

Secrétaire de séance : Mme Véronique VINOT

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents. Mme Véronique VINOT est désignée secrétaire de séance.

1°) Vote du compte de gestion et compte administratif 2020 du budget général:

Monsieur le Maire expose les différents éléments du compte administratif du budget général 2020. Le CA fait ressortir les éléments suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Résultat Exercice 2020

	Dépenses	Recettes	Total
Section de fonctionnement	341215.80€	383230.67 €	+ 42014.87 €
Section d'investissement	92061.20 €	83381.45 €	- 8679.75 €
Total	433277.00€	466612.12 €	+33335.12 €

Résultat de clôture 2020

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section de fonctionnement	466456.77 €	-70755.95 €	+42014.87 €	437715.69 €
Section investissement	-70755.95 €	0 €	- 8679.75 €	-79435.70€
Total	+ 395700.82€	-70755.95 €	+ 33335.12€	+ 358279.92 €

Rappel résultat de clôture 2019 : + 395700.82 €

Résultat exercice 2020 : + 33335.12 €

Besoin en financement en 1068 pour combler le déficit d'investissement 2020 : - 8679.75 €

Il reste aussi des restes à réaliser (RAR) fin 2020 pour un montant de 16444.10 €

Soit un besoin en financement en 1068 pour combler le déficit d'investissement fin 2020 de

- 79435.70 € auquel s'ajoute les RAR d'un montant de 16444.10 € soit un besoin de

financement de 95879.80 €

Résultat de clôture 2020 : + 358279.92 € (réel si on enlève les RAR : 341835.89 €)

Besoin en 1068 pour combler le déficit d'investissement en 2020 : 95879.80 € (RAR inclus)

Excédent de clôture à reporter en 002 en recettes de fonctionnement : 341835.89 €

Monsieur Philippe DELAPORTE, Maire de Miannay, ayant quitté la salle, l'assemblée vote, sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Alain DEMARY, à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget général.

Le compte de gestion correspondant exactement au compte administratif est adopté à l'unanimité.

2°) Affectation du résultat 2020 :

Le Conseil décide d'affecter la somme de 95879.80 € pris sur l'excédent de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement 2020. Il sera inscrit au compte 1068.

Le résultat de clôture d'un montant de 341835.89 € sera inscrit en 002 dans le budget primitif 2021.

3°) Investissements 2021:

- Monsieur le Maire indique que les investissements 2021 ont été examinés en commission :
- Projets d'effacement des réseaux sur la Place de la Mairie et des écoles seront poursuivis.
- Installation d'un Eclairage public près de l'Abri bus à Lambercourt pour un montant de 1010 €
- Etude de la réfection des menuiseries et des toitures de l'école.
- Remise en état du réseau d'eau potable rue du Creusot par le SIAEP du Vimeu permettant la construction de la parcelle B N°860 pour un montant estimé à 4000 €.
- Achat de 32 arbres afin de les planter rue Cahon Gouy et rue Saint Honoré pour un montant de 1219.90 €
- Achat de 12 tablettes et d'un TBI dans le cadre du plan de relance numérique dans les écoles pour un montant de 9096 €
- Achat d'un monument funéraire en granit Rose Diam pour réhabiliter l'ossuaire et le caveau communal pour un montant de 3900 €
- Achat de matériels de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans pour le City Stade et le parc-terrain de pétanque, Place de la Mairie pour un montant de 4450.39 € (toboggans, bascule, balançoire)

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire ces investissements 2021 au budget 2021 et l'autorise à faire ces dépenses.

4°) Vote des subventions 2021 :

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions allouées aux différentes associations comme les années précédentes, soit :

- Refuge SPA Ponthieu Marquenterre : le conseil décide de ne rien verser cette année.
- Prévention Routière : le conseil décide de ne rien verser cette année
- CAUE : 50 €

- Association foncière de Miannay Lambercourt (AFR): 300 €
- Amicale des Aînés : 300 €
- ACPG-CATM : 300 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 300 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers UDSP 2021 : (709.75 € en 2020, 624 € en 2019), somme à déterminer prochainement dès son calcul fait
- Société de Chasse : 300 €
- Club de sport Fitness MML : 300 €
- Comité des fêtes : 300 €
- Association USEP de Miannay-(coopérative scolaire) : 300 €
- Association Vivre à Miannay Lambercourt : 300 €
- Association Les Enfants de la Trie : 300 €
- JS2ML : 1500 €

En ce qui concerne les subventions aux manégiens, Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget 2021, les montants habituels qui pourront évoluer en cas d'annulation des fêtes de Miannay et de Lambercourt pour cause de pandémie de Coronavirus: 820 €

- Monsieur Christophe DEHODENCQ : 50 €
- Madame Sandy TOUTTAIN (ex Monsieur James GOT) : 40 €
- Monsieur Patrick GOT : 80 €
- Monsieur Philippe GODIN : 100 €
- Monsieur TOUPIN Manolito et Mme DEVERITE Stéphanie: 300 €
- Monsieur YUNG Aurélien- Auto-Skooter Mega Choc : 250 €

Les subventions sont versées aux associations après présentation de leur bilan annuel.

5°) Vente d'un terrain communal à Monsieur DOUCHIN :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que lors d'une séance précédente avait été évoquée la vente d'une parcelle appartenant à la commune à Monsieur DOUCHIN afin qu'il puisse accéder à sa propriété. Cette parcelle est située à côté du terrain de football.

Monsieur Douchin a demandé à la commune de lui racheter une parcelle cadastrée ZBN° 123 de 345 m² afin qu'il puisse accéder par la rue du Cavin à sa propriété, la sortie par la RD925 lui étant difficile.

Monsieur le Maire évoque la nature du terrain incertaine et les conditions de vente à Monsieur Douchin de ce terrain. Il proposera la vente des 345 m² pour un montant de 1500 € net soit 4.35 € le m². Les charges inhérentes à la vente de ce terrain seront à la charge de l'acheteur (étude, frais de notaire, de géomètre) et inscrira des clauses obligatoires dans l'acte de vente à savoir construction d'un mur de soutènement sans délais au même moment où le terrassement s'effectuera.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte cette vente à Monsieur DOUCHIN de cette parcelle cadastrée ZB N° 123 d'une superficie de 345m² dans les conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et lui demande de mener à bien cette transaction selon les conditions émises.

6°)Renouvellement du contrat statutaire d'assurance accident des employés communaux avec le CDG 80:

Le Centre de Gestion de la Somme offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale, en mutualisant les risques.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption.
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2022
- Régime de contrat : capitalisation
- Nombre d'agents affiliés à la CNRACL recensés au 31 décembre 2020 : 2
- Nombre d'agents affiliés à l'IRCANTEC recensés au 31 décembre 2020 : 4

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité territoriale aura la faculté de ne pas adhérer, pour tout ou partie, à ce nouveau contrat.

Avis de la commission favorable

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment à l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres d' Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Entendu le rapport de présentation,

Décide

Article 1 :

- De charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025

Article 2 :

- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision du Conseil Municipal : favorable

7°) Compétence mobilité par la CCVimeu : délibération

Monsieur Stéphane CHOQUET indique que Monsieur Frédéric DEMAY en charge du dossier au service de mobilité au sein de la CCVimeu peut venir présenter au conseil les compétences mobilité au Conseil Municipal. Il est décidé d'ajourner ce point de l'ordre du jour et de le reporter à la prochaine réunion en demandant à Monsieur Frédéric DEMAY d'y participer afin de présenter au Conseil le dispositif. Une demande en ce sens sera faite à Monsieur Demay pour sa participation à la prochaine réunion du 19 avril 2021.

8°) Sécurité routière : Rencontre avec les services de l'Agence routière et demande de subvention dans le cadre des amendes de police

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a accueilli en présence d'une partie de la commission sécurité routière les services du département et de l'Agence routière Ouest représenté par Monsieur Aymeric COEUILTE le jeudi 11 avril 2021 à 10 h en Mairie. A l'ordre du jour, la question des zones 30 rue des Ecoles et Rue Saint Honoré, près du City Stade et de l'abris bus à Lambercourt a été évoquée. Pour la zone 30, près des écoles, celle-ci ne pose pas de problème puisqu'il s'agit d'une voie communale. Un arrêté en ce sens sera pris

afin de limiter la vitesse à 30 km dans toute la Rue des Ecoles (en partant du Numéro 2) et en prolongeant jusqu'à la Mairie rue de Cantereine, jusqu'à la boucherie Midoux rue du Manoir et rue de Quesnoy jusqu'au numéro 11 pour couvrir toute la Place de la Mairie. Une demande d'amende de police sera effectuée afin de pouvoir obtenir une subvention pour aider à l'acquisition des panneaux nécessaires.

En ce qui concerne la rue Saint Honoré (City Stade et abris bus à Lambercourt), il s'agit d'une départementale de classe 1, sous compétence du département. Les services du département estiment que limiter la vitesse à 30 km dans cette zone n'est pas suffisant. Il faudrait y inclure des aménagements urbains type écluses pour privilégier les piétons. Or, il se trouve qu'est prévu pour cette zone un projet porté par la communauté de communes du Vimeu de Chaussidoux sur la vallée de la Trie. Cette zone est inscrite dans le projet inscrit au budget 2021 de la CCV. La commune pourrait profiter de l'ingénierie mis en place dans ce cadre et profiter du bureau d'études désigné pour mener à bien ce projet. Le Conseil municipal décide d'attendre pour inscrire la sécurité routière de cet axe dans ce projet de Chaussidoux.

9°) Point sur les pouvoirs de police : vidéoprotection et voisins vigilants :

Monsieur le Maire fait le point sur deux sujets de sécurité : la vidéosurveillance et les voisins vigilants.

En ce qui concerne ce dernier point, il a été demandé au gendarme référent de la commune de venir prochainement devant le Conseil municipal afin de présenter de nouveau le dispositif afin que le conseil réfléchisse à la possibilité de sa mise en place sur la commune.

Pour la vidéosurveillance, le Maire et les trois adjoints ont reçu l'Adjudant de gendarmerie DHERS en charge du dispositif au sein de la Brigade de Picardie afin qu'il explique les bénéfices d'un tel équipement sur une commune. Pour une commune comme Miannay, il faut cibler les lieux qui pourraient être intéressants pour surveiller la délinquance ou l'incivilité le plus large possible. Une caméra de vidéosurveillance toute équipée coûte 5000 €. La commune par l'intermédiaire de la FDE 80 et du département peuvent bénéficier de subventions pour s'équiper.

Le Conseil engage une discussion et il est décidé d'étudier la possibilité dans un premier temps de s'équiper de 5 caméras de vidéoprotection placés près des équipements sportifs (Terrain de football, city stade, parc de jeux près de la mairie) et près des apports volontaires.

10°) Divers:

-Point sur les écoles :

- Monsieur le Maire indique plusieurs points sur les écoles :
- En ce qui concerne le plan de relance numérique, la commune a répondu à l'appel à candidature pour équiper l'école d'un nouveau TBI et de 12 tablettes. Le dossier a été déposé.
- Pour Pâques, les trois écoles du RPI recevront des chocolats pour les enfants des 6 classes. Chaque commune leur remettra avant Pâques. Mme Véronique VINOT s'occupe de faire les achats. La répartition des coûts au sein du RPI se fera dans le bilan financier annuel du RPI.

- En ce qui concerne la situation sanitaire, Monsieur le Maire explique qu'un taux d'absentéisme record chez les maternelles de Quesnoy a eu lieu ces derniers jours. L'inspectrice académique a été mise au courant. Les enfants souffrants ont été testés et sont revenus négatifs. Il n'est pas apparu de cas positif au Covid 19. Il y a eu beaucoup d'enfants enrhumés et grippés entraînant un effet de masse de retrait d'enfants de l'école par les parents de leurs enfants.
- Pour l'école de Cahon, des soucis d'harcèlements ont pu se manifester à la sortie des classes de la part d'enfants de CM vers d'autres enfants essentiellement pendant l'attente du bus. Monsieur le Maire et Mme Cuvier sont intervenus auprès de la directrice du RPI et de la directrice de l'école de Cahon ainsi qu'auprès de Monsieur le Maire de Cahon et de sa première adjointe. Les parents des élèves en question ont été prévenus afin de sensibiliser leurs enfants. Monsieur Maxime PRUVOST rappelle que la responsabilité de la directrice de l'école ne s'arrête pas à l'école mais concerne aussi les abords jusqu'à la montée dans le bus. Un projet de sensibilisation à ces problèmes pour les enfants de CM est en cours de préparation avec la mise en place d'un projet éducatif par la directrice.

-Autre point :

- Monsieur le Maire indique que la chasse à l'œuf de pâques au Manoir ne pourra pas avoir lieu pour cause de pandémie. A la place les élus déposeront pour les enfants du village âgés de 2 à 12 ans des sachets d'œufs aux portes des maisons dès 9h le jour de pâques le dimanche 4 avril 2021.
- La commission budget se réunira le jeudi 8 avril 2021 à 18h pour l'examen et la préparation du budget 2021.
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 19 avril 2021 à 18h en présence de Monsieur Frédéric DEMAY pour la présentation du projet de compétence mobilité de la CCVimeu et le vote du budget 2021 et des taux d'imposition.

Questions des Conseillers :

- Monsieur Philippe LEGOIS demande ce qu'il en est du projet de Monsieur Julien DESENCLOS de créer une association regroupant plusieurs activités sportives. Monsieur le Maire répond que le projet autour du sport comme la pétanque, la marche, le vélo doit préciser ses statuts, constituer un bureau et trouver des bénévoles.
- Monsieur Christophe SECACHE demande à la demande de Madame Patricia AUVRAY Présidente de Vivre bien à Miannay Lambercourt à ce que les produits phytosanitaires ne soient plus utilisés. Monsieur le Maire indique qu'ils ne sont plus utilisés ailleurs qu'au cimetière. Monsieur Sécache demande alors qu'ils ne soient plus non plus dès maintenant utilisés dans le cimetière. Il souhaite que les produits phytosanitaires soient totalement bannis dans Miannay. Le Conseil donne son accord.
- Monsieur Christophe Sécache évoque ensuite la question du tri sélectif. Il revient sur les problèmes des apports volontaires et se demande pourquoi dans l'ex CCVI on pratique le porte à porte et pas dans l'ex CCVV. Monsieur Stéphane CHOQUET répond que le taux de la TEOM (taxe enlèvement d'ordures ménagères) est de 2 % plus élevés dans l'ex CCVI pour les habitants et que la tendance due fait des coûts de plus en plus importants d'élimination va être d'accorder plus au tri sélectif avec une nouvelle manière de faire.

- Monsieur Christophe Sécache émet enfin l'idée de planter un arbre pour chaque enfant né dans la commune. Il serait planté dès cette année pour les enfants de 2021 et suivants. Il reste à déterminer quand on le plante et à quel endroit.
- Mme Laure Laboulais signale indique que des parents d'élèves lui ont signalé que les enfants n'ont plus après la cantine de récréation. Monsieur le Maire indique que le protocole sanitaire actuel oblige à ce qu'il n'y ait pas de brassage. Dans ce cas, à la fin de la cantine, il est difficile de mettre les enfants en récréation.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 21 heures 30

Conseillers Municipaux	Présents /Absents	Signature
Philippe DELAPORTE	Présent	
Stéphane CHOQUET	Présent	
Véronique VINOT	Présent	
Alain DEMARY	Présent	
Christophe SECACHE	Présent	
David BERTRAND	Absent	Absent
Christophe ESNAULT	Présent	
David DUMENIEL	Présent	
Maxime PRUVOST	Présent	
Isabelle CUVIER	Présent	
Frédérique THIEBAULT	Absente	Absente
Sébastien GUIDEZ	Absent	Procuration
Philippe LEGOIS	Présent	
Cédric SINGLE	Présent	
Laure LABOULAIS	Présent	